

## Structure et fonctionnement

---

### Structure

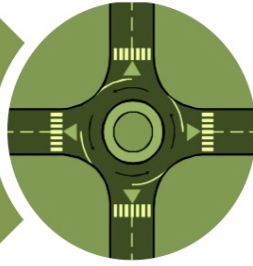
La TCEVRQ n'est pas constituée en société ni sous forme d'organisme à but non lucratif. La Table regroupe différents intervenants du secteur de l'automobile. Chaque membre représente son association ou organisation au sein de cette Table et y apporte son expertise aux discussions entourant les aspects environnementaux de l'industrie automobile, contribue au partage d'informations appropriées et participe à la réalisation des objectifs de la Table. Les membres participent sur une base volontaire et chaque association ou organisation assume les frais de leur représentant au sein de la Table.

Le regroupement de ses membres se fait sur la base d'un consensus raisonnable afin de favoriser l'atteinte de sa mission et de ses objectifs. Une fois l'adhésion d'un nouveau membre acceptée lors d'une réunion de la Table, le représentant ou la représentante du nouveau membre doit remettre à la présidence de la Table une attestation écrite de l'association ou de l'organisation confirmant sa désignation comme son représentant ou représentante à la Table. La participation comme membre de la Table de la Fondation québécoise en environnement, organisation exclusivement vouée à la formation et l'information dans le domaine de l'environnement, apporte la perspective d'une organisation environnementale dans les discussions et activités de la Table. Partenaire de la table depuis ses débuts, RECYC-QUÉBEC y contribue depuis 2014 à titre d'invité notamment dans les comités traitants de dossiers pertinents à sa propre mission.

Les associations ou organisations représentées à la Table restent indépendantes et aucune n'est liée par une décision de la Table. De la même façon, la Table n'est pas liée par les décisions prises par ces associations ou organisations individuellement. Ainsi, chaque membre pourrait aussi se dissocier d'une position de la Table et laisser les autres membres faire des représentations sans ce membre.

### Fonctionnement

Les débats et les discussions qui ont lieu autour de la Table se font dans un climat de concertation et sont confidentiels. Chaque membre participe activement à cet échange d'informations, aux débats et aux discussions tout en relayant à leur association ou organisation respective l'information pertinente, permettant ainsi un



rayonnement le plus large possible des échanges de la Table. À chaque dépôt de documentation à la Table, les membres doivent préciser s'il s'agit d'information confidentielle ou non afin d'en assurer un traitement approprié par la Table et ses membres. Seuls le président, le vice-président ou une personne déléguée par ces derniers peuvent répondre au nom de la Table.

La Table privilégie les moyens suivants pour réaliser sa mission :

- a) Partager l'information et les initiatives relativement à la gestion environnementale des véhicules routiers;
- b) Connaître et favoriser une bonne analyse des statistiques et des réalités des marchés sur les véhicules routiers et ses composants;
- c) Établir les dossiers prioritaires pouvant contribuer de façon concrète et utile à la réalisation de la mission et des objectifs de la TCEVRQ et en faire la promotion par l'entremise de ses membres ou directement lorsque pertinent;
- d) Maintenir un plan d'action pour bien encadrer les activités de la TCEVRQ;
- e) Partager les connaissances sur les différents intervenants existants et potentiels ainsi que sur les filières qui sont déjà prises en charge ailleurs qu'au Québec en regard des problématiques prioritaires;
- f) Établir des liens avec les parties prenantes aux dossiers prioritaires par la TCEVRQ;
- g) Analyser et évaluer les cadres actuels législatifs et réglementaires qui touchent les problématiques prioritaires et partager son expertise avec les porteurs de ces dossiers;
- h) Favoriser une coordination et complémentarité des plans d'action et des stratégies de communication des membres de la TCEVRQ lorsque pertinent.

### **Travaux en comité**

Tous les membres peuvent jouer un rôle plus actif dans certains dossiers où leur expertise est pertinente, que ce soit pour recueillir l'information ou pour créer et diriger des comités de travail sur certains sujets particuliers ou assurer un leadership pour tout sujet jugé d'intérêt par la Table. Ainsi, les dossiers prioritaires sont travaillés en comités. Chaque comité est présidé par un membre de la Table et est composé d'autres membres de la Table. Par ailleurs, tout comité peut s'adjoindre d'autres intervenants non membres de la Table et provenant de l'industrie, et d'autres organismes gouvernementaux ou non-gouvernementaux afin d'y apporter une expertise appropriée à la problématique.